

# cmb

Le Centre de Médiation des Barreaux & Solutions Amiables de la Réunion "CMB", situé à la Maison de l'Avocat et du Droit est une association créée à l'initiative conjointe du Barreau de Saint Denis et de médiateurs.

Il a une vocation pluridisciplinaire et fédère près de quarante Médiateurs qualifiés, de parcours professionnels complémentaires, Avocats ou non, mais ayant tous validé un cursus de formation de plus de deux cents heures. Les Médiateurs du Centre adhèrent à son règlement, ses statuts et à sa charte déontologique qui reprend les instruments nationaux et européens. Ils s'engagent à se conformer strictement à ces obligations déontologiques.

Le Centre met l'accent sur la co-médiation pour enrichir ses interventions.

# cmb

& solutions amiables

MAISON DE L'AVOCAT ET DU DROIT  
Résidence Anaxagore  
24 rue Jean Cocteau - 97490 Ste Clotilde  
Tél. : 06 92 288 644  
cmb.mediationbarreaux@gmail.com  
[www.mediation-reunion.org](http://www.mediation-reunion.org)

## LE CENTRE DE MÉDIATION DES BARREAUX & SOLUTIONS AMIABLES DE LA RÉUNION



WWW.  
MEDIATION-  
REUNION.ORG

# cmb

& solutions amiables

“ *Accompagner les personnes  
en conflit pour trouver  
des solutions...* ”

Conception graphique et réalisation : Kom Low Cost - Édition 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique.

### NOS PARTENAIRES





## LA MÉDIATION

C'est un mécanisme expérimenté et structuré qui permet aux personnes de cheminer, en toute confidentialité, vers l'élaboration d'un accord qui convient à chacun, en passant par des étapes qui garantissent la meilleure chance d'aboutir. C'est un processus volontaire : les parties sont libres de l'accepter et d'y mettre fin.

### SON EFFICACITÉ

En un temps et un coût maîtrisés, les acteurs restent maîtres de leur conflit et en sortent satisfaits avec des rapports apaisés



L'accord peut être total ou partiel (le juge ne tranchant que les derniers points). Il se conforme à la Loi. L'accord peut être homologué en justice pour avoir force exécutoire.

## RÔLE DU MÉDIATEUR

Le médiateur est extérieur au litige, il ne prend pas partie (neutre, indépendant et impartial). Il n'a pas d'intérêt à la solution. Il est spécialement formé et obéit à une déontologie stricte, notamment sur la confidentialité et la légalité. Il apporte ses connaissances du processus en matière de communication, ainsi que sa capacité d'écoute, pour permettre la reprise d'un dialogue constructif et équilibré.

Il aide les parties à surmonter leurs divergences pour qu'elles trouvent une solution "gagnant/gagnant", sereine et pérenne, dans le respect des droits et des besoins de chacun.

### SON ORIGINALITÉ

Le médiateur ne propose pas de solution donc n'influence pas les parties. C'est un facilitateur de dialogue. L'idée est que les parties sont les plus compétentes pour régler leurs difficultés mais qu'en conflit...

La communication se brouille, d'où la nécessité de faire appel à un tiers formé qui la rétablit.

A travers des réunions communes ou en aparté, les parties sont libres d'imaginer des solutions créatives et originales, dans le respect toujours de la légalité.

## DOMAINE D'INTERVENTION DE LA MÉDIATION

Le Médiateur peut intervenir dans tous les domaines personnels, relationnels et professionnels de la vie :

- **Entre les personnes (famille, voisinage, succession...)** : pour trouver des solutions originales (et légales) qui répondent aux valeurs de chacune des personnes.
- **Entre les entreprises, inter-entreprises, ou intra entreprise (conflit au sein de la société)** : dans les matières sociale, commerciale, contractuelle... Elle permet de rester maître de son conflit et de le régler au mieux de ses intérêts, dans un temps et un coût limités.
- **Mais aussi dans des domaines spécifiques** : en matière médicale, de construction, d'urbanisme et immobilier, dans les rapports avec l'administration... : pour trouver des solutions rapides et sûres.
- **La médiation "prévention"** : il s'agit de contacter un médiateur lorsqu'une situation devient tendue, même avant que le conflit n'éclate, ou de s'adjoindre la présence d'un médiateur pour la tenue de réunions sensibles (assemblées générales de copropriétaires, d'associations ; d'entreprises ainsi que la tenue des divers Comités et Conseils).

## COÛTS DE LA MÉDIATION

*"D'une façon générale, la médiation a vocation à aider quiconque à surmonter toute difficulté rencontrée."*

Le CMB n'intervient pas dans la fixation de la rémunération des médiateurs. Il recommande que celle-ci, fixée préalablement, soit transparente et prévisible. Toutes informations relatives à la rémunération du médiateur et aux frais de médiation doivent être portées à la connaissance des médiés et recueillir leur accord avant le commencement de la mission de médiation.

## DIFFÉRENTES MÉDIATIONS



### MÉDIATION JUDICIAIRE

En relais avec les juridictions qui orientent les justiciables vers une mesure de médiation, dans le cadre d'une procédure déjà engagée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, notre centre peut-être saisi pour les tentatives rendues obligatoires par la loi (art.750-1 CPC) pour tout litige dont l'enjeu est inférieur à 5000 € dans des domaines spécifiques (conflits de voisinage, bornage...).



### MÉDIATION CONVENTIONNELLE

Au service des personnes physiques, des entreprises, associations, syndicats et collectivités désireux de trouver une solution rapide et sûre à leur différend, en dehors ou en amont de toute saisine d'un juge. Pensez aux clauses de médiation dans vos contrats. Le CMB vous conseille.



### MÉDIATION FAMILIALE

Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis de la Réunion fait partie des 11 ressorts retenus pour l'expérimentation nationale de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO). Cette expérimentation a pour objet d'encourager une reprise de liens apaisés au sein de la famille en rendant obligatoire avant toute nouvelle saisine du Juge aux Affaires Familiales une tentative de médiation.

**PERMANENCE TMFPO :**  
2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
(de 8h à 12h).



### MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En partenariat avec l'Association des Médiateurs Européens (AME Consommation), certains de nos médiateurs, spécialement formés, interviennent en qualité de médiateurs de la consommation pour l'AME. "Qu'est-ce que La Médiation de la Consommation ?" Le nouveau Code de la Consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution d'un litige qui l'oppose à un professionnel.